

Projet pilote sur la récupération de contenants

Depuis le 31 juillet 2021, des projets pilotes sont menés dans six villes du Québec, afin de tester des méthodes de récupération des contenants et de recueillir des informations qui serviront à bâtir le futur modèle de consigne qui sera déployé à la grandeur de la province.

Le gouvernement du Québec a exprimé son intention d'élargir la consigne à tous les contenants de boisson prête à boire de 100 ml à 2 L à compter de 2023. L'objectif de cette initiative est de mieux récupérer et de mieux recycler nos matières au Québec. Ainsi, les bouteilles d'eau, les bouteilles de vin et de spiritueux ainsi que les cartons de jus ou de lait seront assujettis à la consigne.

Comme tout changement d'habitude nécessite du temps, un article du journal La Presse, paru en janvier dernier, révélait que l'adhésion des citoyens à cette initiative de modernisation de la consigne avait été en deçà des prévisions du Consortium. Malgré tout, le projet pilote vient d'être prolongé. Reste à voir si les consommateurs obéiront à cette consigne afin d'éviter de jeter cette initiative à la poubelle!

Source : Recyc-Québec et La Presse

Contenants acceptés lors de ce projet pilote

Les contenants tels que les bouteilles de vin et de spiritueux, les bouteilles d'eau, les contenants de jus ou de lait et d'autres boissons actuellement non consignés sont acceptés depuis le 31 juillet 2021 dans le cadre du projet pilote, mais ne sont pas remboursés. Ils le seront en 2022.



Écocentre et Centre de valorisation
des matières résiduelles (CVMR)
15, boulevard Industriel, La Sarre
☎ 819-333-2807

MRC d'Abitibi-Ouest
11, 5^e Avenue Est, La Sarre QC J9Z 1K7
☎ 819-339-5671
✉ mrcao@mrcao.qc.ca